

NOS MEMBRES

Collège des ministères et organismes publics / Membres de droit

- Ministère des Affaires Étrangères et Européennes
- Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche
- Ministère de l'Éducation Nationale
- Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi
- Agence Française de Développement

Collège des collectivités territoriales et de leurs organisations représentatives

- Cités Unies France (CUF)
- Conseil Général de l'Eure
- Conseil Général du Finistère
- Région Centre
- Région Réunion
- Ville de Saint-Dié des Vosges
- Ville de La Possession

Collège des personnalités qualifiées

- M. Louis Dominici
- M. Jacques Godfrain
- M. Lucien Cousin (Président du CLONG Volontariat)
- M. Gilles Lebail (Président du CNAJEP)

Collège des associations et fondations
29 membres fondateurs

- Action Contre la Faim (ACF)
- Agriculteurs Français et Développement International (AFDI)
- Association Générale d'Intervenants Retraités (AGIR abcd)
- Association Sœur Emmanuelle (ASMAE)
- ATD quart monde
- Bio Force Développement
- Coopération et Formation au Développement (CEFODE)
- Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA)
- Clair Logis International
- COTRAVAUX (coordination pour le travail volontaire des jeunes)
- DEFAP (Service Protestant de mission)
- Délégation Catholique à la Coopération (DCC)
- Éclaireurs et Éclaireuses de France (EEDF)
- Éclaireurs et Éclaireuses Unionistes de France
- Fédération Léo Lagrange (FLL)
- FIDESCO (Organisation catholique de solidarité internationale)
- Fondation d'Auteuil
- Forum des Jeunes Issus des Migrations (FOJIM)
- Les FRANCAS
- Groupement des Retraités Éducateurs sans Frontières (GREF)
- Guilde Européenne du Raid (GER)
- Handicap International (HI)
- Institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement (IFAID)
- Ligue de l'enseignement
- Ligue des Droits de l'Homme (LDH)
- Médecins du Monde (MDM)
- Service à la Coopération et au Développement (SCD)
- Scouts et Guides de France (SGDF)
- Union Chrétienne des Jeunes Gens (UCJG)

CHARTRE COMMUNE (EXTRAITS)
AUX VOLONTARIATS INTERNATIONAUX D'ÉCHANGE ET DE SOLIDARITÉ (V.I.E.S)

Cette charte a pour objet d'énoncer les valeurs communes aux différents types de volontariats internationaux de solidarité. Elle entend également préciser les principaux engagements à tenir par les associations d'envoi et les volontaires partant à l'étranger pour une durée limitée de quelques semaines à plusieurs années.

La mise en œuvre de ces principes d'action suppose que les partenaires impliqués tiennent les engagements suivants :

- 1. de la part des organismes d'envoi**, toutes les formes de volontariat exigent une préoccupation spécifique de la relation avec les partenaires étrangers qui les recevront. Une attention particulière sera donnée à l'information et à la formation des futurs volontaires et aux conditions de réalisation de leurs missions. Un accompagnement approprié et une couverture sociale sécurisante seront assurés. Enfin, la liaison avec une nouvelle étape de la vie personnelle, citoyenne et/ou professionnelle sera facilitée.
- 2. de la part des futurs volontaires**, leur engagement avec une association suppose au préalable qu'ils adhèrent à ses valeurs et aux objectifs de la mission qui leur a été proposée. Ils participent aux activités prévues pour les y préparer. Ils s'impliquent dans la vie de l'association tant dans le pays de départ que dans la relation avec les partenaires du pays d'accueil.

Ces dispositions communes à tous les volontariats désignés ci-dessus, ont pour but d'améliorer la relation de coopération, de la sécuriser en fonction des risques encourus, d'accroître l'efficacité des séjours et leurs effets positifs dans la durée. Elles seront spécifiées pour chaque dispositif existant ou à créer, en lien avec les pouvoirs publics chargés du soutien à ce secteur de coopération.

La Charte dans son intégralité est visible sur le site www.france-volontaires.org

FRANCE VOLONTAIRES



POUR UN ENGAGEMENT VOLONTAIRE, SOLIDAIRE ET RESPONSABLE

France Volontaires

11, rue Maurice Grandcoing - BP 220
94203 Ivry-sur-Seine Cedex
01 53 14 20 30

www.france-volontaires.org

FRANCE VOLONTAIRES
Echanges et solidarité internationale



Le 1^{er} janvier 2010, l'Association Française des Volontaires du Progrès, AFVP, créée en 1963, est devenue **France Volontaires**, à l'initiative des pouvoirs publics et du monde associatif.

Pourquoi créer France Volontaires ?

De nombreux acteurs agissant à l'international dans les champs de la solidarité, des rencontres et des échanges interculturels, mobilisent chaque année un nombre croissant de personnes aux compétences et profils divers.

Des structures et dispositifs reconnus permettent ainsi de concrétiser ce désir d'engagement volontaire et solidaire : chantiers internationaux, contrat de Volontariat de Solidarité Internationale, engagement de Service Civique, congés de solidarité... D'autres initiatives (étudiantes, régionales, socioprofessionnelles...) proposent un accompagnement de qualité aux mobilisations citoyennes à l'international.

Toutefois, cette offre ne permet pas de répondre à la demande croissante d'engagement solidaire. Ce constat est l'une des explications du développement de formes « non accompagnées » et mal connues, de séjours divers ou de missions insuffisamment préparées, voire non attendues par les partenaires du Sud.

Plusieurs milliers de personnes partent ainsi chaque année sans qu'il soit possible d'apprécier objectivement l'impact de leur engagement auprès des populations locales.

C'est en réponse à ce constat partagé, qu'a été créée pour relever ce double défi de la qualité et de la quantité, l'association France Volontaires.

Ses objectifs

Elle se voit dotée d'une mission d'intérêt général, à savoir « *promouvoir et développer les différentes formes d'engagement relevant des Volontariats Internationaux d'Échange et de Solidarité (V.I.E.S) et contribuer à leur mise en œuvre. Ce projet s'exprime dans le respect des valeurs énoncées dans la charte commune à laquelle adhèrent les organismes d'envoi de volontaires et les volontaires eux-mêmes.* » (Article 1 des statuts).

Concrètement, il s'agit donc :

- de mieux faire **connaître** et reconnaître les différentes formes de volontariat ;
- de contribuer à **développer** en qualité et en quantité le nombre de V.I.E.S, tout en poursuivant sa mission d'envoi de Volontaires de Solidarité Internationale ;
- d'**accompagner** les associations d'envoi de VIES dans leurs missions de mobilisation, préparation, suivi, gestion et réinsertion des personnes au retour ;
- de **dynamiser** le secteur des V.I.E.S ;
- de concourir au renforcement des **politiques publiques de volontariat** en France.

Les missions de France Volontaires sont spécifiées dans le Contrat d'Objectifs et de Moyens signé avec le Secrétariat d'État chargé de la Coopération et de la Francophonie en janvier 2010.



Les publics

- lycéens, étudiants
- jeunes diplômés
- professionnels en activité
- retraités...

Informer

sur les diverses formes possibles d'engagement volontaire et solidaire dans les pays en développement, ainsi que sur les conditions et modalités de séjours ou de missions sur place

Orienter

les personnes en fonction de leur profil, disponibilité, expérience, offre de compétences, sensibilité associative, vers l'une ou l'autre forme d'engagement volontaire et solidaire (les différentes catégories de V.I.E.S) ou vers des engagements au niveau national, voire européen.

Valoriser

l'engagement volontaire et solidaire, contribuer à améliorer la notoriété et la reconnaissance des différentes formes de V.I.E.S dans la société française ainsi que dans les pays d'accueil.

Les acteurs

- associations
- collectivités territoriales
- dispositifs publics
- entreprises, fondations, particuliers...

Animer

la mise en réseau des acteurs des V.I.E.S et favoriser le développement de leurs capacités opérationnelles (identification des missions, mobilisation, formation, réinsertion...), en lien avec les collectivités territoriales, les institutions étatiques, les politiques publiques...

Innover

en impulsant une culture de l'expérimentation au sein des différentes familles de V.I.E.S en étudiant la faisabilité d'un label qualité.

Analyser

les données recueillies sur les V.I.E.S. Concevoir et animer un Observatoire de l'Engagement Volontaire et Solidaire à l'International.

L'ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE À L'INTERNATIONAL

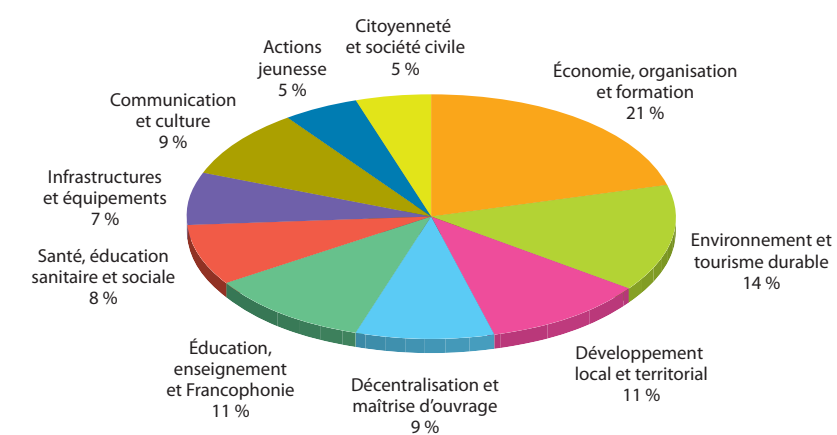
C'est un engagement volontaire d'une durée de six à douze mois destiné aux jeunes âgés de 16 à 25 ans.

Cet engagement peut-être effectué auprès d'organismes à but non lucratif (associations...) ou de personnes morales de droit public (collectivités locales...).

France Volontaires va entre autres, participer à la mise en œuvre des politiques publiques jeunesse, la définition des stratégies du volet international du Service civique, l'animation, la promotion et le pilotage du dispositif, la mobilisation des différents acteurs associatifs et des collectivités locales au Nord comme au Sud.



Champs d'action



Un réseau d'Espaces Volontariats

Sur place, Volontaires, partenaires, acteurs des V.I.E.S... sont en attente d'espaces physiques ou virtuels, d'information, d'échanges de pratiques et de rencontres. Ils souhaitent pouvoir accéder plus facilement à certains services (formation linguistique, connaissance de l'environnement socioculturel, politique, etc.).

De leur côté, les associations et organisations de la société civile susceptibles d'accueillir des V.I.E.S, souhaitent mieux connaître l'offre française de volontariat.

Pour y répondre, France Volontaires développe un « Réseau d'Espaces Volontariat ». Fin 2012, le Réseau comprendra une quarantaine de sites nationaux. Ils offriront des caractéristiques communes propres à tout réseau structuré, mais néanmoins adaptés aux contextes et spécificités de chaque pays d'accueil.

Les représentations nationales

Elles sont en mesure d'appuyer les acteurs français des V.I.E.S dans l'identification des partenaires et des missions, l'accueil des Volontaires, leur suivi-accompagnement... Elles peuvent également faciliter les relations avec les autorités nationales, ainsi qu'avec les représentations diplomatiques françaises (Ambassades, Consulats). En amont, elles transmettent en France, toutes les informations nécessaires aux conditions d'un séjour ou d'une mission réussis.

Les représentations France Volontaires à travers le monde contribuent à améliorer la connaissance collective de l'engagement volontaire et solidaire des citoyens français.

Elles sont plus spécifiquement mobilisées sur les questions de santé et de sécurité : prévention et évaluation des risques, mise en place des dispositifs *ad hoc*, information, coordination en matière de sécurisation des ressortissants français, etc.

France Volontaires est actuellement présente dans 55 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine.

France Volontaires mobilise ses propres Volontaires de Solidarité Internationale pour des missions de 24 mois.

Elle propose également des missions courtes (15 jours) de type congé de solidarité.

